

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2660

24 octobre 2013

### SOMMAIRE

4finance S.A. ....	127663	PY S.à r.l. ....	127639
BeOnTop International S.A. ....	127635	QLux Aviation S.à r.l. ....	127639
Blobb s.à r.l. ....	127634	Quadrature 7 S.A. ....	127639
Brew Re S.A. ....	127634	Quantus Lux. S.à r.l. ....	127642
Carina Silva S.à r.l. ....	127635	Quarry S.A. ....	127642
C&C IP (N°2) Sàrl ....	127635	Queensgate Carry Partner	127638
CF Industries International Holdings Lu- xembourg S.à r.l. ....	127634	Quilmes International Beverages S.à r.l.	127639
Electronic Movements ....	127677	Ray Investment S.à r.l. ....	127666
Esker International S.A. ....	127636	RDF Investissement ....	127672
Esmar S.A. ....	127636	Redbelly, S.à r.l. ....	127665
Esmerald Partners I S.A. ....	127636	ReneSola New Energy S.à r.l. ....	127638
Espirito Santo Property S.A. ....	127643	R.E. RO S.A. ....	127641
Eurofin International S.A. ....	127643	R.E. RO S.A. ....	127642
Eurospin S.à r.l. ....	127660	Rochelux S.A., SPF ....	127640
Excotech S.A. ....	127643	Rom Holding S.A. ....	127636
GPC International S.A. ....	127635	Rosedo ....	127639
Guardian Europe Financial Services S.A. .....	127642	Rovabo ....	127642
Ixora Developpement S.A. ....	127634	Sable Island Mobile Museum	127644
Jaspe Strategy ....	127668	Sata S.A. ....	127634
LeverageSource V Sàrl ....	127653	Schnur Systeme S.à r.l. ....	127673
Polenergia International S.à r.l. ....	127680	S.C.I. CK1 ....	127640
Power-Ars ....	127638	Shamil Real Estate Financing S.A. ....	127641
PREMIER LINK INTERNATIONAL Coo- pSA SPF ....	127637	Shamil Real Estate Investment S.A. ....	127641
Privalux Management S.A. ....	127637	Société Civile Kerger & Quoilin-Bureau d'architecture ....	127641
Prosyne S.à r.l. ....	127638	Sofil S.à r.l. ....	127643
PRO-VO ....	127637	S.P.F. Carmina S.A. ....	127640
PRO-VO ....	127638	St Catherines Perth (2) S.à r.l. ....	127640
PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l. ....	127637	Subsea 7 Investments S.à.r.l. ....	127661
PR Retail Asset VI (Mirau) S.à r.l. ....	127637	SW Invest S.à r.l. ....	127674
		VALARTIS FUNDS (Lux. I) ....	127679

**Ixora Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128337/10.

(130156455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Sata S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.  
R.C.S. Luxembourg B 51.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128535/10.

(130156403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

---

**Blobb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.  
R.C.S. Luxembourg B 154.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128688/11.

(130156856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Brew Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 56.288.

**EXTRAIT**

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Pascal Peigneux avec date effet 31/08/2013.

Pour extrait conforme  
Munsbach.

Référence de publication: 2013128690/11.

(130157037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**CF Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 9.131.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 142.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013128718/12.

(130156686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**C&C IP (N°2) Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 173.096.

Les statuts coordonnés au 9 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013128693/11.

(130156582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**BeOnTop International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 156.717.

La Convention de Domiciliation conclue entre la Société Anonyme BeOnTop International S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Anonyme Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 27 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BeOnTop Int. S.A.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013128665/15.

(130156628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Carina Silva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5760 Hassel, 6B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.736.

Par la présente, je soussignée Madame Katty GEIMER vous informe que je démissionne avec effet immédiat, de mes fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée CARINA SILVA S.à r.l. constituée en date du 9 avril 2013 par-devant Maître Carlo WERSANDT notaire de résidence à Luxembourg, ayant son siège social à L-5760 Hassel, 6B, rue de Luxembourg, publié au Mémorial C N° 1416 du 14/06/2013 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B0176736.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Madame Katty GEIMER.

Référence de publication: 2013128697/13.

(130157281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**GPC International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 64.486.

**EXTRAIT**

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société GPC INTERNATIONAL S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64 486, a été résiliée d'un commun accord avec effet au 9 septembre 2013, de sorte qu'à compter de cette date, le siège social de la société GPC INTERNATIONAL S.A. sus visée n'est plus fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013128846/15.

(130156867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 86.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESKER INTERNATIONAL S.A.  
Giampaolo Henauer / Serge Krancenblum  
*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2013128784/12.

(130156788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Esmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 131.529.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2013*

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société «C.T.P.»).

R. Caurla  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2013128786/14.

(130156954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Esmerald Partners I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 114.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013128787/11.

(130157368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Rom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 109.702.

L'assemblée générale ordinaire du 02 septembre 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2013 de coopter Monsieur Sébastien BOMBENGER au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 12.09.2013.  
*Pour: ROM HOLDING S.A.*  
Société anonyme  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013129093/17.

(130157123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Privalux Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2013129060/11.

(130156949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PREMIER LINK INTERNATIONAL CoopSA SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 169.997.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PREMIER LINK INTERNATIONAL COOPSA SPF

Référence de publication: 2013129059/11.

(130156613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PR Retail Asset VI (Mirau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.827.

Les comptes annuels concernant la période du 19 septembre 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129058/11.

(130156807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PRO-VO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 161.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129061/10.

(130157234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PR Retail Asset III (Wittland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.743.

Les comptes annuels concernant la période du 19 septembre 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129057/11.

(130156808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PRO-VO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 161.493.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129062/10.

(130157235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Power-Ars, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013129056/10.

(130157230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Prosyne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.741.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013*

1. Avec effet au 31 août 2013, M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.
2. Avec effet au 31 août 2013, M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROSYNE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013129063/16.

(130157133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**ReneSola New Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 168.049.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129077/9.

(130156661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Queensgate Carry Partner, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 167.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129067/9.

(130156923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Quadrature 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.849.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129071/10.

(130157018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 138.693.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Septembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013129069/12.

(130156850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Quilmes International Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 178.656.

**EXTRAIT**

La société a pris note de la démission du gérant Monsieur Pascal Peigneux avec date effet 31/08/2013.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2013129068/11.

(130157005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**PY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 154.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La gérance*

Référence de publication: 2013129065/10.

(130157085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Rosedo, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 132.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ROSEDO*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013129094/11.

(130157051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**S.C.I. CK1, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 3, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg E 4.377.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2013 les résolutions suivantes:  
Les associés décident de transférer le siège de la société au 3, Rue des Etats-Unis, L-1477 LUXEMBOURG avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 août 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013129096/13.

(130156930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.09.2013.

*Pour: S.P.F. CARMINA S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013129097/15.

(130156883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Rochelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.011.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 08/05/2013*

Monsieur Joël MARECHAL est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013129090/12.

(130157140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**St Catherines Perth (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013129107/14.

(130156629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Shamil Real Estate Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R.C.S. Luxembourg B 135.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013129102/12.

(130157094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Shamil Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.  
R.C.S. Luxembourg B 135.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013129103/12.

(130157093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Société Civile Kerger & Quoilin-Bureau d'architecture, Société Civile.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg E 1.880.

DISSOLUTION

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2013*

*Délibération:*

La société civile Kerger & Quoilin bureau d'architecture n'ayant jamais eu d'activité sur le territoire luxembourgeois et ne prévoyant pas d'en avoir, il est décidé à l'unanimité de dissoudre la société et de clôturer la liquidation avec effet immédiat.

L'adresse de contact après dissolution est 1, rue du 87<sup>e</sup> rég. d'infanterie B-6840 Neufchâteau, et la personne de contact est Monsieur Jacques KERGER.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 15.

Jacques KERGER / Dany QUOILIN.

Référence de publication: 2013129104/17.

(130156740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**R.E. RO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.500.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2013*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

Extrait sincère et conforme

R.E. RO S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013129075/13.

(130156630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Quantus Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.094.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013129073/10.

(130157278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Quarry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 20.388.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013129074/10.

(130157145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**R.E. RO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

R.E. RO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013129076/12.

(130156631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Rovabo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1482 Luxembourg, 15, rue Charlotte Engels.

R.C.S. Luxembourg B 145.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129095/9.

(130157361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport d'€( gestion du conseil d'administration, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

*Pour Guardian Europe Financial Services S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013128852/13.

(130157000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Excotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

*Pour compte de Excotech S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013128800/12.

(130156580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Eurofin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois &amp; Meynial

Référence de publication: 2013128791/11.

(130157265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Il résulte d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 04 septembre 2013 que M. José Cardoso Castella, économiste, né à São Sebastião da Pedreira, Lisbonne, (Portugal), le 13 septembre 1949, avec adresse professionnelle au 62, Rua de Sao Bernardo, P-1249-092 Lisbonne, a été nommé, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de son mandat de Directeur de cette même Société, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013128788/14.

(130156894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Sofil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.674.746,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 173.465.

Suite à la constitution en date du 14 mai 2013 de trois sociétés par apport des parts sociales de la société SOFIL S.à r.l., les 17.482 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- BEMOLL S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.867: 3.501 parts sociales;

- Les Combettes S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.863: 7.001 parts sociales;

- J3C Invest S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.871: 6.980 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013129138/17.

(130157113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Sable Island Mobile Museum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 180.013.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August.

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, a notary resident in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Roberto Dutesco, born on 6 June 1961 in Bucharest, Romania, having his address at 220 Pine West, 210 Montreal, Quebec, Canada,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Sable Island Mobile Museum" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may engage directly or indirectly in any lawful act or activity which private limited liability companies may carry out under Luxembourg law, including, without limitation, the carrying out directly or indirectly through one or more of its subsidiaries or branches, any actions required in connection with the establishment and operation of a museum - for example, the supervision of the construction of such museum, charging of admission for entrance to such museum, the selling of merchandise at such museum location or in connection with such museum and the hiring of

employees for the purposes of establishing and operating the museum, subject at all times to the obtaining of any licences which may be required for such purpose.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United State dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in

minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

### Art. 12. Sole shareholder.

When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

### Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

#### *Subscription and Payment*

Roberto Dutesco, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

#### *Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Roberto Dutesco, manager, born on 6 June 1961 in Bucharest, Romania, having his address at 220 Pine West, 210 Montreal, Quebec, Canada; and

- John Mlynski, manager, born on 10 July 1957 in Elmhurst, Illinois, United States of America, having his address at 1427 Forest Ave, River Forest, 60305 Illinois, United States of America.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Joost Mees, manager, born on 27 September 1978 in Delft, the Netherlands, having his professional address at 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Robert Van 't Hoeft, manager, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, having his professional address at 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'août.

Par devant le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Roberto Dutesco, né le 6 juin 1961 à Bucarest, Roumanie, dont l'adresse est située au 220 Pine West, 210 Montréal, Quebec, Canada,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée à sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Sable Island Mobile Museum" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Roberto Dutesco, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20,000) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Roberto Dutesco, gérant, né le 6 juin 1961 à Bucarest, Roumanie, dont l'adresse est située au 220 Pine West, 210 Montréal, Québec, Canada; et
  - John Mlynski, gérant, né le 10 juillet 1957 à Elmhurst, l'Illinois, Etas Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 1427 Forest Ave, River Forest, 60305, l'Illinois, États-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Joost Mees, gérant, né le 27 Septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Robert Van 't Hoef, gérant, né le 13 Janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas dont l'adresse professionnelle est située au 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 63, Boulevard Prince Félix, L 1513 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2013. Relation: EAC/2013/10773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127972/516.

(130155450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.492.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LeverageSource V SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 138492, and having a share capital of USD 20,000.-, incorporated by a deed received by Maître Henry Hellinckx, on April 25, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1490 on June 17, 2008 (the Company), being LeverageSource V, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, represented by its general partner LS V GP, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby duly represented by Ms Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her on July 26, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the corporate object of the Company (article 3 (Corporate object) of the articles of association of the Company (the Articles)), which shall henceforth read as follow:

« **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may further enter into any necessary financing arrangements and, in that respect, purchase, receive, acquire, own, hold, sell, pledge, transfer, exchange, manage, make investments in, participate in, dispose of, and exercise rights and remedies with respect to any collateral granted in connection therewith.

3.5. Except as may be otherwise permitted or required under any applicable financing documents to which the Company is a party, the Company shall not enter into any contract or agreement with any of its Affiliates (as defined in article 7.3), except upon terms and conditions that are commercially reasonable and intrinsically fair and substantially similar to those that would be available on an arms' length basis with unrelated third parties. Each such transaction shall constitute an exchange for fair consideration and for reasonably equivalent value, made in good faith and without any intent to hinder, delay or defraud creditors.

3.6. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object and permitted to Luxembourg companies under Luxembourg law and, as a result, (i) pay any commissions, fees or other charges that may be applicable in connection therewith and (ii) engage outside accountants, custodians, appraisers, investment advisors, attorneys and any and all other third-party agents and advisers for that purpose."

2. Amendment and restatement of article 7 (Board of managers) of the Articles.

3. Addition of a new paragraph in article 8 (Powers of the board of managers) of the Articles.

4. Amendment and restatement of article 9 (Procedure) of the Articles.

5. Amendment and restatement of article 10 (Representation) of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. After the foregoing agenda was duly examined and all the relevant documentation carefully reviewed, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 3 (Corporate object) of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may further enter into any necessary financing arrangements and, in that respect, purchase, receive, acquire, own, hold, sell, pledge, transfer, exchange, manage, make investments in, participate in, dispose of, and exercise rights and remedies with respect to any collateral granted in connection therewith.

3.5. Except as may be otherwise permitted or required under any applicable financing documents to which the Company is a party, the Company shall not enter into any contract or agreement with any of its Affiliates (as defined in article 7.3), except upon terms and conditions that are commercially reasonable and intrinsically fair and substantially similar to those that would be available on an arms' length basis with unrelated third parties. Each such transaction shall constitute an exchange for fair consideration and for reasonably equivalent value, made in good faith and without any intent to hinder, delay or defraud creditors.

3.6. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object and permitted to Luxembourg companies under Luxembourg law and, as a result, (i) pay any commissions, fees or other charges that may be applicable in connection therewith and (ii) engage outside accountants, custodians, appraisers, investment advisors, attorneys and any and all other third-party agents and advisers for that purpose."

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 7 (Board of managers) of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

#### « **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by at least two managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. The managers so appointed will constitute the board of managers (the Board) composed of at least (i) one or several Class A manager(s), and (ii) one or several Class B manager(s), one of them being an Independent Manager (as defined in article 7.3). The managers need not to be shareholder(s), it being understood that the Independent Manager (as defined in article 9.3) shall not be a shareholder.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, provided that the Class B manager acting as Independent Manager (as defined in article 7.3) may not be dismissed so long as a replacement Class B manager qualifying as Independent Manager (as defined in article 9.3) has been appointed.

7.3. Independent Manager means a natural person who for the five-year period prior to his or her appointment as a Class B manager, has not been, and during the continuation of his or her service as a Class B manager, is not: (i) a stockholder (or other interest holder, including membership interests), director, officer, manager, trustee, employee, partner, member, attorney or counsel of the Company, LeverageSource V, LP (the Parent) or any of their respective Affiliates (other than his or her service as an independent manager of a special purpose vehicle, or as an employee or director of the domiciliation agent of the Company); (ii) a creditor, customer or supplier (other than as a supplier of its domiciliation agent, if any) of the Company or any of its Affiliates (other than his or her service as an independent manager of a special purpose vehicle) or other person who derives any of its purchases or revenues from its activities with, the Company, the Parent or any of their Affiliates; (iii) a Person controlling or under common control with any Person excluded from serving as manager under clauses (i) or (ii); or (iv) any member of the immediate family of any Person excluded from serving as manager under clauses (i), (ii) or (iii). For the purposes of this article 7.3, capitalised terms shall have the following meaning:

Affiliates means, with respect to a Person, any other Person Controlling, Controlled by or under common Control with such Person. Control means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative thereto.

Person means an individual, partnership, corporation (including a business trust), limited liability company, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity, or a government or political subdivision or agency thereof."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to add a new paragraph in article 8 (Powers of the board of managers) of the Articles, which reads as follows:

" **8.3.** The Board shall take all necessary steps to continue the identity of the Company as a separate legal entity and make it apparent to third persons that the Company is an entity with assets and liabilities distinct from those of its members, managers, Affiliates, Affiliates of its members or any other person and the Company is not a division of any of its members, any of its Affiliates or any other person (except as may be required for tax or accounting purposes)."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 9 (Procedure) of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 9. Procedure.**

9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of Board of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 Subject to article 9.6, the Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 For any matter relating to the filing of a voluntary bankruptcy petition with respect to the Company or to the voluntary liquidation of the Company or the consent to the filing of any involuntary bankruptcy petition with respect to the Company or to an involuntary liquidation of the Company (the Reserved Matters), the Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least the Independent Manager. For any Reserved Matter, resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast provided that the Independent Manager must approve the resolutions related to a Reserved Matter. For the avoidance of doubt, no such quorum or such majority is required if the shareholders and/or managers are required to so approve or take such action under applicable mandatory law.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 10 (Representation) of the Articles, so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company will be bound in all circumstances (i) by the joint signatures of any Class A manager and any Class B manager of the Company, or (ii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles, it being understood that the Reserved Matters require the joint signatures of any Class A manager and the Independent Manager. For administrative matters, the Company shall be bound towards third parties by the single signature of any manager for transactions not exceeding a commitment of seven thousand five hundred euros (EUR 7,500.-), to the extent these do not relate to Reserved Matters."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente juillet,

par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LeverageSource V SARL, une société à responsabilité limitée régie et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138492, et disposant d'un capital de USD 20.000,-, constituée le 25 avril 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1490 le 17 juin 2008 (la Société) étant LeverageSource V, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son associé commandité (general partner) LS V GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing lui-délivrée en date du 26 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représenté tel que décrit ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'objet social de la Société (article 3 (objet social) des statuts de la Société (les Statuts)), qui aura la teneur suivante:

#### « Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments dont l'objet est de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut également conclure tout arrangement financement nécessaire et, à cet égard, acheter, recevoir, acquérir, posséder, détenir, vendre, nantir, transférer, échanger, gérer, investir, participer, céder, et exercer ses droits et des recours à l'égard de toute garantie accordée à cet égard.

3.5 Sauf disposition contraire autorisée ou requise par les documents de financement applicables auxquels la Société est partie, la Société ne peut conclure de contrat avec un de ses Affiliés (tels que définis à l'article 7.3), à l'exception des clauses et conditions qui sont commercialement raisonnables et intrinsèquement équitables et essentiellement similaires à celles qui seraient disponibles en pleine concurrence avec des tiers indépendants. Chacune de ces opérations constitue un échange pour une contrepartie juste et une valeur équivalente raisonnable, de bonne foi et sans aucune intention d'empêcher, de retarder ou de frauder les créanciers.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, et qui sont autorisées pour les sociétés luxembourgeoises en droit luxembourgeois, et, par conséquent, (i) payer toute commission, frais, et autres charges qui pourrait être applicable en relation avec celles-ci et (ii) engager des comptables externes, dépositaires, évaluateurs, conseillers en placement, avocats et tous autres agents tiers et des conseillers à cet effet.»

2. Modification et reformulation de l'article 7 (Conseil de gérance) des Statuts.

3. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 8 (Pouvoirs du conseil de gérance) des Statuts.

4. Modification et reformulation de l'article 9 (Procédure) des Statuts.
5. Modification et reformulation de l'article 10 (Représentation) des Statuts.
6. Divers.

III. A la suite de l'examen approfondi de l'ordre du jour et de la documentation afférente, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 3 (Objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments dont l'objet est de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut également conclure tout arrangement financement nécessaire et, à cet égard, acheter, recevoir, acquérir, posséder, détenir, vendre, nantir, transférer, échanger, gérer, investir, participer, céder, et exercer ses droits et des recours à l'égard de toute garantie accordée à cet égard.

3.5 Sauf disposition contraire autorisée ou requise par les documents de financement applicables auxquels la Société est partie, la Société ne peut conclure de contrat avec un de ses Affiliés (tels que définis à l'article 7.3), à l'exception des clauses et conditions qui sont commercialement raisonnables et intrinsèquement équitables et essentiellement similaires à celles qui seraient disponibles en pleine concurrence avec des tiers indépendants. Chacune de ces opérations constitue un échange pour une contrepartie juste et une valeur équivalente raisonnable, de bonne foi et sans aucune intention d'empêcher, de retarder ou de frauder les créanciers.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social, et qui sont autorisées pour les sociétés luxembourgeoises en droit luxembourgeois, et, par conséquent, (i) payer toute commission, frais, et autres charges qui pourrait être applicable en relation avec celles-ci et (ii) engager des comptables externes, dépositaires, évaluateurs, conseillers en placement, avocats et tous autres agents tiers et des conseillers à cet effet.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 7 (Conseil de gérance) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ainsi nommés, constitueront un conseil de gérance composé au moins (i) d'un ou plusieurs gérant(s) de Classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de Classe B, l'un d'entre eux étant un Gérant Indépendant (tel que défini à l'article 7.3). Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s), étant entendu que le Gérant Indépendant (tel que défini à l'article 9.3) ne doit pas nécessairement être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'associé unique ou des associés, à condition que le gérant de Classe B agissant en qualité de Gérant Indépendant ne peut être révoqué tant que le remplaçant du gérant de Classe B désigné comme Gérant Indépendant (tel que défini à l'article 9.3) n'a pas été nommé.

7.3 Gérant Indépendant signifie une personne physique qui pour une période de cinq ans avant sa nomination en tant que gérant de Classe B, n'a pas été, et durant l'exercice de son mandat en tant que gérant de Classe B n'est pas: (i) un porteur de titres (ou ou autre détenteur de droits, y compris des intérêts de membre), administrateur, gérant, fiduciaire, employé, associé, membre, avocat ou conseil de la Société, LeverageSource V, LP (la Société-Mère) ou tous Affiliés

respectifs (autre que son mandat en qualité de gérant indépendant d'un véhicule d'investissement spécial, ou en tant que salarié ou administrateur de l'agent de domiciliation de la Société), (ii) un créancier, client ou fournisseur (autrement qu'en qualité de fournisseur de son agent de domiciliation, le cas échéant) de la Société ou de tous Affiliés (autrement qu'en qualité de gérant indépendant d'un véhicule d'investissement spécial) ou toute autre personne qui tire leurs achats ou leurs revenus des activités de la Société, de la Société-Mère ou de tous Affiliés, (iii) une Personne contrôlant ou sous le contrôle commun de toute Personne exclue des fonctions de gérants en vertu des alinéas (i) ou (ii), ou (iv) tout membre de famille proche de toute Personne exclue des fonctions de gérants en vertu des alinéas (i), (ii) ou (iii).

Aux fins du présent article 7.3, les termes en lettres majuscules ont le sens suivant:

Affiliés signifie à l'égard d'une Personne, toute autre Personne Contrôlant ou Contrôlée par ou sous le Contrôle commun de ladite Personne.

Contrôle signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion ou les politiques d'une Personne, que ce soit par la possession du droit de vote sur les valeurs mobilières, par contrat ou autrement, et les termes «Contrôlant» et «Contrôlée» doivent avoir une signification corrélative.

Personne signifie une personne physique, une commandite, une société (y compris une fiducie commerciale), une société à responsabilité limitée, une société par actions, une fiducie, une association sans personnalité morale, une joint venture, ou tout autre entité, ou une entité ou agence gouvernementale ou politique.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 8 (Pouvoirs du conseil de gérance) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.3.** Le Conseil devra prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'identité de la Société en tant qu'entité juridique indépendante et indiquer clairement aux tiers que la Société est une entité avec des actifs et des dettes distinctes de ses membres, gérants, Affiliés, Affiliés de ses membres ou toute autre personne et la Société n'est pas une division de l'un de ses membres, de l'un de ses Affiliés ou de toute autre personne (sauf lorsque cela est requis à des fins fiscales ou comptables).»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 9 (Procédure) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

##### « **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans la convocation.

9.2 Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances doit être énoncée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. L'avis peut faire l'objet d'une renonciation par le consentement par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail, de chaque membre du Conseil de la Société.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Sous réserve de l'article 9.6, le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des suffrages exprimés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Pour toute question relative au dépôt d'une déclaration de faillite à l'égard de la Société ou de la liquidation volontaire de la Société ou le consentement au dépôt d'une déclaration de faillite involontaire à l'égard de la Société ou à une liquidation involontaire de la Société (les Affaires Réservées), le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, y compris au moins le Gérant Indépendant. Pour toute Affaire Réservée, les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des suffrages exprimés, à condition que le Gérant Indépendant approuve les résolutions relatives à une Affaire Réservée. En tout état de cause, aucun quorum ou ladite majorité n'est nécessaire si les associés et/ou les gérants sont tenus d'approuver ou de prendre de telles mesures en vertu du droit applicable obligatoire.

9.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et juridiquement contraignante de la même manière que si elles sont adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Lesdites signatures peuvent

apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 10 (Représentation) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société est engagée en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B, ou (ii) le cas échéant, par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 8.2 des présents Statuts, étant entendu que les Affaires Réservées nécessitent les signatures conjointes de tout gérant de Classe A et du Gérant Indépendant. Pour des raisons administratives, la Société sera engagée à l'égard des tiers, par la seule signature de tout gérant pour des opérations n'excédant pas un engagement de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) dans la mesure où elles ne concernent pas les Affaires Réservées.»

#### *Evaluation des Frais*

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-)

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date écrite en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35771. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013128355/391.

(130156508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

#### **Eurospin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 60.288.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Marc LAMESCH, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BF Investment S.A., ayant son siège social à 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "EUROSPIN S.à R.L.", ayant son siège social à Luxembourg, 2A, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.288, a été constituée suivant acte reçu le 12 août 1997, publié au Mémorial C numéro 618 du 6 novembre 1997.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "EUROSPIN S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30.986,69.- (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 24,79.- (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EUROSPIN S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. LAMESCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2013. Relation: LAC/2013/37662. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013127662/46.

(130155122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

### **Subsea 7 Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.052.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of August, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Acergy B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 327, Weena, NL-3013, AL Rotterdam, registered with the Trade Register of the Netherlands under number 24237372, duly represented by Mrs. Nathalie Louys, director of Acergy B.V., professionally residing in 200, Hammersmith Road, GB - W6 7DL London, United Kingdom, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Subsea 7 Lending S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B153284, with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company");

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1442 on July 14, 2010. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated June 25, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1901 on July 31, 2012;

- the Company's capital is set at USD 30,000- (thirty thousand United States Dollars) represented by three hundred (300) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour d'août,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Acergy B.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, avec siège social au 327, Weena, NL-3013, AL Rotterdam, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 24237372, ici dûment représentée par Mme Nathalie Louys, gérant de Acergy B.V., résidant professionnellement à 200, Hammersmith Road, GB - W6 7DL Londres, Royaume Uni, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'«Actionnaire Unique»).

La dite procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Subsea 7 Lending S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153284, avec siège social au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»);
- la Société a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1442 le 14 juillet 2010, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1901, le 31 juillet 2012;
- le capital social de la Société est fixé à USD 30,000 (trente mille dollars des Etats-Unis) représenté par 300 (trois cent) actions d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Louys, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2013. Relation: EAC/2013/10861.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013128038/96.

(130155405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**4finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 94.100.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

In the year two thousand and thirteen, on the third of September.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of 4finance S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.403. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated December 6<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations", number 61 of January 10<sup>th</sup>, 2013 and whose bylaws have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 15<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C number 1652 of July 10<sup>th</sup>, 2013.

The meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the eighty-two million one hundred thousand (82,100,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently set at eighty-two million one hundred thousand Euro (EUR 82,100,000.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Corporate capital increase by twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) in order to raise it from its present amount of eighty-two million one hundred thousand Euro (EUR 82,100,000.-) to ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) by the creation and issue of twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription by AS 4finance, a Latvian company incorporated under the laws of the Republic of Latvia, having its registered office at Lielirbes iela at 17A-8, Riga, LV-1046, the Republic of Latvia, and registered with the Register of Enterprises under number 40003991692, of all the new shares to be issued with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and payment to the extent of 25% by a contribution in cash in the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-).

3. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the share capital of the Corporation to the extent of twelve million Euro (EUR 12,000,000.-), in order to raise it from its present amount of eighty-two million one hundred thousand Euro (EUR 82,100,000.-) to ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) by the creation and issue of twelve million (12,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The meeting resolved to acknowledge the subscription by AS 4finance, prenamed, of all the twelve million (12,000,000) new shares and their partial payment to the extent of 25% by contribution in cash so that, from now on, the amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) is now at the free and entire disposal of the Corporation, as was certified to the undersigned notary.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **6.1.** The corporate capital is set at ninety-four million one hundred thousand Euro (EUR 94,100,000.-) represented by ninety-four million one hundred thousand (94,100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder. "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme 4finance S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.403. La Société a été constituée suivant acte du notaire Maître Henri Beck, notaire résidant à Luxembourg, reçu en date du 6 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 61 du 10 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2013, publié au Mémorial C n° 1652 du 10 juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme comme scrutateur et l'assemblée désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des quatre-vingt-deux millions cent mille (82.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingt-deux millions cent mille Euros (EUR 82.100.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux millions cent mille Euros (EUR 82.100.000,-) à quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euros (EUR 94.100.000,-) par la création et l'émission de douze millions (12.000.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription par AS 4finance, une société constituée selon le droit de la République de Lettonie, ayant son siège social au Lielirbes iela 17A-8, Riga, LV-1046, République de Lettonie, et enregistrée au registre des sociétés local sous le numéro 40003991692, de la totalité des nouvelles actions émises d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et libération partielle à hauteur de 25% des nouvelles actions par apport en numéraire pour un montant de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-).

3. Modification afférente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-deux millions cent mille Euros (EUR 82.100.000,-) à quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euros (EUR 94.100.000,-) par la création et l'émission de douze millions (12.000.000) de nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### *Souscription - Paiement*

L'assemblée décide de prendre acte de la souscription par AS 4finance, prénommée, de la totalité des douze millions (12.000.000) de nouvelles actions et de leur libération partielle à hauteur de 25% par apport en numéraire de sorte que, dès à présent, la somme de trois millions d'Euros (EUR 3.000.000,-), est désormais à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze millions cent mille Euros (EUR 94.100.000,-) représenté par quatre-vingt-quatorze millions cent mille (94.100.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1662. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société.

Echternach, le 09 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128104/128.

(130155525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

### **Redbelly, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 7A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.368.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Madame Nicole Anne Marie FABER, éducatrice graduée, épouse de Monsieur Norbert SCHILTZ, demeurant à L-6571 Osweiler, 5, rue Wandbiérg.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée REDBELLY S.à r.l., avec siège social à L-6730 Grevenmacher, 7A, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96.368 (NIN 2003 2416 900).

II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 8 novembre 2003.

III.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société REDBELLY S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Ensuite la comparante, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société. Elle déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

127666

*Deuxième résolution*

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

*Troisième résolution*

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-6571 Osweiler, 5, rue Wandbiërg.

*Quatrième résolution*

L'associée unique donne décharge à la gérante de la société pour l'exécution de son mandat.

*Constatation*

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. A. M. FABER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1662. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127963/47.

(130155195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.125.468,00.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

L'an deux mille treize, le douze août,

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**ONT COMPARU:**

- Ray France Investment S.A.S, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 32, rue de Monceau F-75008 Paris et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 479 898 124, détenant 5.688.586 parts sociales de la Société;

- Caisse de Dépôt et Placement du Québec, ayant son siège social au 65, rue Sainte-Anne, Québec, (Québec), Canada G1R 3X5 et son établissement principal au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal (Québec) Canada H2Z 2B3 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Québec sous le numéro 8812257473, détenant 1.905.635 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.805, détenant 3.681.342 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.555, détenant 1.566.807 parts sociales de la Société;

- CDR Ray Investor III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.904, détenant 914.368 parts sociales de la Société;

- ML Ray Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.567, détenant 2.794.080 parts sociales de la Société;

- ML Ray Co-Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.400, détenant 790.104 parts sociales de la Société; et

- CD&R Parallel Fund VII, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church St., George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, détenant 6.049 parts sociales de la Société;

ici représentées par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Ray Investment S.à r.l., ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.766, constituée en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 mars 2005, numéro 200, page 9583. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 juin 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de 5.221.503,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 17.346.971,- EUR à 12.125.468,-EUR par l'annulation de 5.221.503 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1,- EUR, représentant un montant total de 5.221.503,- EUR (le "Montant de l'Annulation") entre les Associés comme suite: 1.081.986 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor S.à r.l., 460.501 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Co-Investor S.à r.l., 268.742 parts sociales actuellement détenues par CDR Ray Investor III S.à r.l., 1.778 parts sociales actuellement détenues par CD&R Parallel Fund VII, L.P., 1.413.553 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Investor S.à r.l., 399.721 parts sociales actuellement détenues par ML Ray Co-Investor S.à r.l., 1.033.189 parts sociales actuellement détenues par Ray France Investment S.A.S. et 562.033 parts sociales actuellement détenues par Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le Montant de l'Annulation sera remboursé aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales annulées de chaque Associé.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts en conséquence, qui se lira désormais comme suite:

##### **" 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze millions cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 12.125.468,-), représenté par douze millions cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-huit (12.125.468) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés. Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée."

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de réduire les fonds distribuables de la Société d'un montant total de 518.449.969,- EUR (le "Montant Réduit").

Les Associés décident que le Montant Réduit sera remboursé aux Associés comme suite:

- un montant de 107.431.766,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 45.723.772,- EUR sera remboursé à CDR Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 26.683.793,- EUR sera remboursé à CDR Ray Investor III S.à r.l.;
- un montant de 176.527,- EUR sera remboursé à CD&R Parallel Fund VII, L.P.;
- un montant de 140.353.520,- EUR sera remboursé à ML Ray Investor S.à r.l.;
- un montant de 39.688.870,- EUR sera remboursé à ML Ray Co-Investor S.à r.l.;
- un montant de 102.586.737,- EUR sera remboursé à Ray France Investment S.A.S.; et
- un montant de 55.804.984,- EUR sera remboursé à Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 522.150,30 EUR afin de le porter de son montant actuel de 1.734.697,10 EUR à 1.212.546,80 EUR, pour que la réserve légale restante corresponde toujours à 10 % du capital de la Société.

Le montant réduit de la réserve légale d'un montant de 522.150,30 EUR ne sera pas remboursé aux Associés, mais sera alloué avec effet immédiat à un compte de réserve de la Société.

### Frais et Déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10811.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127955/99.

(130155343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

### Jaspe Strategy, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.030.

### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société GHM CORPORATE LTD, société de droit de Malte, ayant son siège social Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR (Malte), inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Monsieur Louis Farrugia, né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Naxxar (Malte); ici représentée par Ariane Vansimpson, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration générale datée du 21 mars 2013 et annexée à l'acte de constitution de la société objet des présentes

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Jaspe Strategy".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, GHM CORPORATE LTD précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les cents (100) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent trente-cinq euros (EUR 935,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1), de l'administrateur-délégué à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

- GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social Level 1, Casal Naxaro, Labour Avenue, NXR9021 NAXXAR, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Naxxar (Malte);

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:

- La société CC AUDIT and CONSULT, société anonyme, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612.

4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

5. L'Assemblée générale décide de nommer GHM CORPORATE LTD, précitée, administrateur-délégué de la Société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 août 2013. Relation: LAC/2013/39975.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128338/209.

(130156096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

**RDF Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.560.

L'an deux mille treize,

Le douze août,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à ESCH-SUR-ALZETTE,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RDF INVESTISSEMENT", avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par le notaire comparant, en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 305 du 11 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 150.560.

L'assemblée est présidée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mme. Brigitte Martin, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de RDF INVESTISSEMENT par l'ajout d'un paragraphe à l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante " La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

De même, la société peut, directement ou indirectement, acquérir et louer des avions à travers l'Europe.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également faire des investissements dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe, et mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet. "

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Unique résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de RDF INVESTISSEMENT par l'ajout d'un paragraphe à l'article 4 des statuts, lequel article aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

De même, la société peut, directement ou indirectement, acquérir et louer des avions à travers l'Europe.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle pourra également faire des investissements dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe, et mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Henryon, Martin, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10814.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127958/78.

(130155355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Schnur Systeme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 288, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 109.729.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den vierten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Sylvia SCHNUR, geborene BRANDSTÄTTER, Kauffrau, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Ottenhäuser Berg 40.

2.- Herr Thomas SCHNUR, Stukkateurmeister, wohnhaft in F-57515 Alsting, Impasse Chateaubriand 4.

Welche Kompargenten erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHNUR SYSTEME S.à r.l. sind, mit Sitz in L-5445 Schengen, 54, Route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.729 (NIN 2005 2419 892).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem damaligen Amtssitze in Niederanven, am 28. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1357 vom 9. Dezember 2005, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1746 vom 19. September 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 21. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 542 vom 4. März 2008;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 4. April 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1192 vom 16. Mai 2008.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-) welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Sylvia SCHNUR, vorgeannt, neunundvierzig Anteile . . . . .	49
2.- Herr Thomas SCHNUR, vorgeannt, einundfünfzig Anteile . . . . .	51
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Schengen nach Howald zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Howald.“

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5884 Howald, 288, route de Thionville.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. SCHNUR, T. SCHNUR, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2013. Relation: ECH/2013/1670. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 09. September 2013.

Référence de publication: 2013128001/47.

(130155193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

### **SW Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.012.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, Chief Executive Officer, demeurant au 53, avenue Paul VI, Kiyovu, Kigali, Rwanda,

ici représenté par Madame Francesca BARCAGLIONI, «laureata in economia e commercio», demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de SW Invest S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat

et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.152.286.- (douze millions cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-six euros) représenté par 12.152.286 (douze millions cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, demeurant à Kigali, Rwanda.

#### *Libération*

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées moyennant les apports en nature suivants:

- des actions représentant 100% du capital social de la société de droit panaméen WHITFIELD SERVICES S.A., ayant son siège social à ADR Tower, 8<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis and 58<sup>th</sup> Streets, Obarrio, Panama City, République du Panama, inscrite au «Mercantile Section of the Public Registry under Microjacket 434023», cet apport étant évalué à au moins USD 14.768.120 (quatorze millions sept cent soixante-huit mille cent vingt dollars américains), soit EUR 11.031.786.- (onze millions trente et un mille sept cent quatre-vingt-six euros) suivant le cours de change de ce jour de USD 1 = EUR 0,747.

- des actions représentant 100% du capital social de la société de droit panaméen SIDERAL DEVELOPMENTS INC., ayant son siège social à ADR Tower, 8<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis Avenue and 58<sup>th</sup> Street, Obarrio, Panama City, République du Panama, inscrite au «Mercantile Section of the Public Registry under Microjacket 444031», cet apport étant évalué à au moins USD 1.500.000 (un million cinq cent mille dollars américains), soit EUR 1.120.500,- (un million cent vingt mille cinq cents euros) suivant le cours de change de ce jour de USD 1 = EUR 0,747.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur des actions WHITFIELD SERVICES S.A. ainsi que des actions SIDERAL DEVELOPMENTS INC. a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts, de bilans récents et de déclarations émises par le représentant des sociétés apportées, celles-ci attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Ces déclarations, signées «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, prénommé, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare en outre:

1. être l'unique propriétaire de:

a. toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social s'élevant à USD 200 (deux cents dollars américains) de la société de droit panaméen WHITFIELD SERVICES S.A., ayant son siège social à ADR Tower, 8<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis and 58<sup>th</sup> Streets, Obarrio, Panama City, République du Panama, inscrite au «Mercantile Section of the Public Registry under Microjacket 434023», évaluées à au moins USD 14.768.120 (quatorze millions sept cent soixante-huit mille cent vingt dollars américains), soit EUR 11.031.786.- (onze millions trente et un mille sept cent quatre-vingt-six euros), suivant le cours de change de ce jour de USD 1 = EUR 0,747,et

- toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social s'élevant à USD 200 (deux cents dollars américains) de la société de droit panaméen SIDERAL DEVELOPMENTS INC., ayant son siège social à ADR Tower, 8<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis Avenue and 58<sup>th</sup> Street, Obarrio, Panama City, République du Panama, inscrite au «Mercantile Section of the Public Registry under Microjacket 444031», évaluées à au moins USD 1.500.000 (un million cinq cent mille dollars américains), soit EUR 1.120.500.- (un million cent vingt mille cinq cents euros) suivant le cours de change de ce jour de USD 1 = EUR 0,747.

ensemble ci-après appelées «les Actions»;

2. que les Actions sont apportées à titre de libération intégrale de toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société SW Invest S.à r.l.;

3. que les Actions apportées ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition et que le transfert de ces Actions n'est contraire à aucune disposition des statuts des sociétés apportées. Les Actions sont par conséquent librement transmissibles et rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de celles-ci en faveur de SW Invest S.à r.l.;

4. que les Actions sont apportées à la société SW Invest S.à r.l. telles et dans l'état où elles se trouvent à l'heure actuelle, qu'il déclare parfaitement connaître;

5. qu'il décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

6. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société SW Invest S.à r.l. a été documentée et que l'apport des actions de la société WHITFIELD SERVICES S.A. et des actions de la société SIDERAL DEVELOPMENTS INC. a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites Actions en faveur de SW Invest S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

127677

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.000.- (trois mille euros).

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, Monsieur Armand Raphaël RITTER DE ZAHONY, né le 10 avril 1973 à Neuilly-sur-Seine, France, Chief Executive Officer, demeurant au 53, avenue Paul VI, Kiyovu, Kigali, Rwanda.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2013. Relation: LAC/2013/39817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128042/157.

(130155399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Electronic Movements, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 150, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg F 9.675.

—  
STATUTS

*Les membres fondateurs suivants:*

Nuno Miguel de Almeida Costa, ouvrier, demeurant 29, Allé St. Christophe L-5612 Mondorf-les-Bains, de nationalité portugaise;

Paulo Jorge Tavares Campos, ouvrier, demeurant 9, grand-rue L-7777 Bissen, de nationalité portugaise;

Delfina Rosa Pereira Veiga, ouvrier, demeurant 29, Allé St. Christophe L-5612 Mondorf-les-Bains, de nationalité portugaise.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi de 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Electronic Movements, association sans but lucratif ou, en abrégé, Electronic Movements asbl. Elle a son siège à Luxembourg.

Le siège de l'association pourra être transféré à tout autre endroit du Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.

**Art. 2.** L'association a pour objet de:

- Organiser tout type d'événements culturels tels que fêtes, représentations théâtrales, concerts, soirées dansantes, repas conviviaux, concours de musique, etc
- Organiser la sécurité lors d'événements culturels promus par l'association.
- Promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les membres et les tiers;
- Organiser des voyages et excursions pour les membres et les tiers;
- Promouvoir des activités favorisant la connaissance des cultures des pays d'origine des associés et tiers;
- Favoriser les contacts entre tous les résidents du Luxembourg;
- Promouvoir la formation sociale et civique des membres.

**Art. 3.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 4.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

**Art. 5.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

**Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

**Art. 7.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 8.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 euros.

**Art. 9.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration en proposant un ordre du jour.

**Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre, respectivement, par courrier électronique, devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 12.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et de l'éventuel règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre

**Art. 13.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers de membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste, respectivement par courrier électronique ou par affichage au siège;

**Art. 15.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, secrétaire, trésorier et de 5 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le conseil d'administrations élu décide en son sein des charges et responsabilités de chaque administrateur.

**Art. 16.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ou de son co-président ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres présents.

**Art. 17.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

**Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité des comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

**Art. 20.** En cas de liquidation les biens sont affectés après liquidation du passé aux services sociaux.

**Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication ces modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 22.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les recettes d'activités,
- les dons ou legs en sa faveur.

**Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne que peut se donner l'association.

Ainsi fait à Luxembourg, le 28 juin 2013.

Signature

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2013128129/100.

(130155134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth of August.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VALARTIS FUNDS (LUX. I), société d'investissement à capital variable, with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 68.826, incorporated by a deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on March 17, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 270 of April 19, 1999. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 6, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 274 of February 9, 2009.

The meeting is opened at 3.00 p.m., Mrs Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on August 8, 2013 and by a notice published on August 8, 2013 in the Luxemburger Wort.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies of the shareholders and the proxy of the board of directors will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 109,320 shares in circulation, 90,782 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval to put the Fund into liquidation;
2. Approval of Mr. Jean-Paul Schaul and residing at 14 Kiischtee, L-5290 Neuhäusgen, Luxembourg (the Liquidator), as liquidator, which has been approved by the CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier);
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and its remuneration;

4. Discharge to the directors of the Fund for the performance of their duties until the date of appointment of the Liquidator;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to approve to put the Fund into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting decides to approve Mr. Jean-Paul Schaul, residing at 14 Kiischteewe, L-5290 Neuhaeusgen, as liquidator, which has been approved by the CSSF.

*Third resolution*

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

*Fourth resolution*

The general meeting decides the discharge to the directors of the Fund for the performance of their duties until the date of appointment of the Liquidator.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BRAQUET, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40266. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128076/70.

(130155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

**Polenergia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.779.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2013*

1. Avec effet au 31 août 2013, M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Avec effet au 31 août 2013, M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Polenergia International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013129030/16.

(130157146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.